



03 NOVEMBRE 2020
> 16 NOVEMBRE 2020



COMMUNES

CCMM

Exercice grandeur nature pour le PSIG

Hasard du calendrier ! Cet exercice programmé, qui entre dans le cadre des entraînements contre les actes anti-terroristes, a eu lieu le même jour que l'attentat devant les anciens locaux de Charlie Hebdo à Paris. La maison communale est le lieu idéal pour s'entraîner.

La mairie et le PSIG de Nancy (Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie) ont signé une convention permettant ainsi aux gendarmes de pouvoir venir s'entraîner.

Sous le commandement d'Erwan Moysan et du lieutenant Olivier Besson, dix gendarmes, lourdement armés et entraînés, donnent l'assaut dans l'habitation. Le scénario est le suivant : à 12 h, deux malfaiteurs ont braqué à mains armées une boulangerie de Neuves-Maisons avant de prendre la fuite.

A 13 h 30, un voisin proche de la maison communale aperçoit deux personnes suspectes dans son jardin. Il les interpelle verbalement, ils prennent la fuite. Le voisin appelle aussitôt la gendarmerie. A 13 h 45, le PSIG est déjà sur place. Les deux personnes suspectées se sont retranchées dans la maison communale.

Après un briefing juste avant l'opération, par le chef instructeur d'intervention professionnelle, à 14 h, l'ordre est donné d'intervenir. Très vite, les deux malfrats sont maîtrisés, un à l'étage, l'autre au rez-de-chaussée.

Mais les gendarmes, en prospectant autour, vont vite découvrir qu'une 3^e personne se trouve dans un local annexe ; elle sera vite contenue au sol.

L'opération, menée d'une main de maître, n'a fait aucun blessé.

Cette intervention entre dans le cadre du schéma national d'intervention des forces de sécurité, dispositif du ministre de l'Intérieur mis en place en 2016, face aux attaques terroristes sur le territoire national. Quant aux habitants, ils pouvaient se demander si c'était un exercice ou si c'était bien réel, tellement les gendarmes se sont déployées avec force et conviction.

Le PSIG, c'est quoi ?

Le Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Nancy compte un effectif de 20 personnes. Il est presque en haut de la pyramide. Au sommet, on trouve le GIGN. Ces gendarmes aguerris aux techniques de lutte contre le terrorisme de masse sont équipés de boucliers anti-balistique de plus de 23 kg, de fusils d'assaut de type HK G 36 remplaçant les bons vieux Famas et des UMP9. De quoi mener nos assaillants à des résultats percutants !

Un espace de santé en projet



Les deux nouveaux arrêts de bus du Rayeul.

Lors du dernier conseil municipal, les délibérations suivantes ont été approuvées. En ouverture, le maire a demandé d'observer une minute de silence en mémoire de Samuel Paty et en soutien à l'ensemble du corps enseignant.

Maîtrise d'œuvre pour le nouveau secrétariat de mairie. Maud Pierrot, architecte choisie au départ, ne pourra honorer cette prestation. Un autre cabinet a été consulté avec proposition pour une prestation sur l'avant-projet ; l'estimation et l'aide pour le dossier d'autorisation de travaux s'agissant d'un ERP.

L'atelier Thibault Terrible est retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre et la mission pour un coût HT de 2.000 €.

Clôture d'enceinte du terrain de tennis. Un appel d'offres a été lancé. Cotennis, la société la moins-disante pour un coût de 19.632 € TTC, a été retenue.

Bons naissance/mariage. Auparavant, un chèque-cadeau de 20 € était donné à chaque naissance. La convention avec la Caisse d'Épargne va être dénoncée. Dorénavant, un bon cadeau pour une photo de famille auprès de M^{me} Peignier de 50 € pour les naissances et pour un repas au restaurant O'Carré d'Art de 50 € pour les mariés.

Marché de maîtrise d'œuvre d'un espace de santé. Le projet de réaménager la Maison du temps libre 1, rue de Renaudeau en un espace multi-accueil n'a pas abouti et n'a pas été engagé après réception des plis par les élus précédents.

Les élus actuels proposent de se positionner sur le projet et le devenir de cette construction acquise en 2010. La construction actuelle, ayant des murs mitoyens et de soutènement en commun avec la propriété voisine, elle ne peut être démolie pour y implanter l'espace multi-accueil.

Des acquéreurs se sont fait connaître. Cette maison pourrait accueillir trois personnels de santé et une cellule pour de la télé-médecine.

Les élus vont constituer une équipe de travail et plancher sur ce projet.

Les travaux de l'abri bus du Rayeul sont terminés

Le financement des travaux d'aménagement des quais incombe à la CCMM. Le coût de la voirie composant les cheminements de part et d'autre de l'arrêt incombe aux communes. Les travaux de voirie de sécurisation de la RD 115b engagés intégrant deux mises en accessibilité d'arrêts de bus. Proposition de conclure avec la CCMM une convention permettant l'attribution d'un fonds de concours pour un montant de 32 260,08 € TTC pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « le rayeul ».

Deux enquêtes publiques seront engagées

Sous la présidence du maire Benoît Sklepek, les conseillers ont voté les délibérations à l'unanimité.

Site internet. Suite au retrait du site internet de la mairie par Didier Bataillard, ancien 1^{er} adjoint, il est décidé de rembourser à M. Mougel les frais relatifs à la réservation du nom de domaine « bainvillesurmadon.com » et l'hébergement du nouveau site internet de la mairie. Ces frais s'élèvent à 155,84 € et seront renouvelés annuellement pour abonnement.

Emploi. Thierry Laveuf, l'employé communal, est titularisé.

Enquêtes publiques. Deux seront engagées. La première concerne le déclassement du chemin communal enherbé se situant à l'angle du transformateur du chemin du cimetière qui dessert, entre autres, les parcelles AB 361 et 443 dans le but de le vendre à l'acquéreur de ces parcelles. Une seconde afin de procéder à l'interversion de parcelles permettant l'accès à l'OHS et donner une cohérence entre le domaine public de la commune et le domaine privé de l'OHS.

Récolement des archives. Cet exercice aurait dû être réalisé par l'ancien maire et signé par les deux maires, ancien et nouveau, au moment de la passation, ce qui n'a pas été fait. Olivier Petit a été chargé de mettre la commune en conformité avec la réglementation. Il a « identifié des manquements dans la gestion des documents, notamment, la disparition de certains documents et la non-reliure des délibérations depuis 2015 ».

Monument aux morts. Une plaque commémorative a été achetée avec l'ajout d'Alexandre Gerard et d'Emile Giro, morts pour la France lors de la guerre 14-18.

Forêt. Le conseil décide de ne pas adhérer à la Cofor 54 jugeant les conseils prodigués par l'ONF suffisants.

Samedi 07 novembre 2020 / Chaligny

La fibre arrive le 9 novembre



À l'école du Mont, les difficultés de connexion vont être résolues car l'école va être reliée à la fibre, se réjouit Lydia André, enseignante.

Après trois années de galère, de nombreux quartiers du haut et de l'ouest de la commune vont enfin disposer d'un accès rapide et aisé à Internet. Les travaux s'achèveront lundi 9 novembre.

En 2017, la région Grand Est délègue le déploiement de la fibre à la société Losange. Les travaux s'engagent sur le plan régional. En août 2019, les études préliminaires démarrent dans la commune. Enfin, début octobre, le maire signe l'accord de principe pour l'implantation des armoires : une à la Filoche, une au bas de la rue de la Libération et une au bas de la rue de la Carte. Le 10 octobre, les arrêtés de permission de voirie suivent et les travaux commencent. Ils se terminent.

La réunion publique de présentation est reportée en raison de la crise, mais il est possible d'aller sur le site internet www.losange-fibre.fr pour découvrir une plaquette destinée aux particuliers et les offres des 10 opérateurs clients du réseau Losange.

Ce nouveau réseau couvre toute la commune. Il évolue en aérien ou en souterrain, suivant le réseau téléphonique. Avec des bizarreries : aérien côté gauche de la rue du Fond du Val mais souterrain à droite ; souterrain dans le bas de la rue du Bouchot et aérien dans le haut.

Contact : www.losange-fibre.fr/contact ou 03 68 67 30 00

Dimanche 08 novembre 2020 / Chavigny

Un masque pour tous

Le conseil municipal a eu lieu sous la présidence du maire, Hervé Tillard, mercredi 4 novembre, à l'espace Chardin. Les points ont été votés à l'unanimité.

Un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans, participation financière. Le Conseil départemental a passé une commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a également sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat. Le conseil municipal décide d'accorder au Conseil départemental une participation financière de 1.792,05 € pour l'achat de 2.300 masques (2 000 masques adultes et 300 masques enfants).

Frais de division parcellaire. Il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits concernant ces frais non prévus dans le cadre de « l'étude d'aménagement de terrains aux Clairs-Chênes » (opération 103) et afin de compléter le DCE à envoyer aux entreprises. Le devis établi par Géodatis pour 1.584 € est validé.

Opérations d'ordre. D'un montant de 4 352,89 € pour les travaux de sécurisation - normes PMR des cours et préaux des écoles réalisés en régie Et d'un montant de 240 € pour la cession d'une parcelle de talus de 16 m², cadastrée AB-743, ne figurant pas dans l'actif communal.

Les règles sanitaires liées au re-confinement sont disponibles sur le lien sur « <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> »).

Marché de producteurs chaque 1er samedi du mois



Les producteurs apprécient autant que les consommateurs la possibilité de proposer leurs produits.

La municipalité, pour répondre à une demande de plus en plus importante des citoyens, a créé un marché de producteurs qui vient compléter le marché municipal déjà existant qui a d'ailleurs repris place à son emplacement habituel.

Un coup de pouce pour le commerce alimentaire local ! Les Néodomiens peuvent ainsi découvrir les produits du terroir.

Les producteurs seront présents tous les 1^{ers} samedis de chaque mois de 8 h à 12 h sous le marché couvert.

Il est ainsi possible de rencontrer Jacques Masson pour son eau-de-vie, son vin, son miel ; Au jardin d'autrefois un maraîcher ; la bière artisanale La Paumée d'Eric Perdu ; le fromage de chèvre Brissaton, la pâte à tartiner des délices de Tom et Wale ; la boucherie de Brochin Hugo ; et les légumes de Jean-Pierre Remi.

Les travaux de la rue Jean-Jaurès sont quasiment achevés



Les élus ont regardé avec attention la pose de l'enrobé et l'avancement des travaux.

L'entreprise Colas a procédé au rabotage de la chaussée, puis à la réalisation du tapis d'enrobés, rue Jean-Jaurès. D'un coût total de 155 000 TTC, cette opération fait partie du programme d'entretien de chaussée voté annuellement au conseil départemental. Ce nouveau revêtement est bien plus

agréable et moins bruyant pour les riverains.

Les interventions nocturnes ont nécessité l'interdiction de stationnement et la mise en place de déviations.

Au total, 7 700 m² de chaussée ont été rabotés sur 8 cm d'épaisseur, soit 1 040 tonnes de rabotage évacuées par 42 convois. Une quantité équivalente a été remise en place par un finisseur. Les enrobés, fabriqués en centrale, sont arrivés à pied d'œuvre à une température de 160°.

Dès que les conditions météorologiques le permettront, le conseil départemental procédera à la réfection des passages piétons et bandes de stop. L'équipe municipale poursuit une réflexion sur la réfection du marquage de chaussée.

Deux nouveaux abris bus

Ces travaux ont également permis à la communauté de communes Moselle et Madon de réaliser diverses tranchées et de procéder aux terrassements nécessaires à la réalisation de deux nouveaux abris bus, accessibles aux handicapés, situés entre la pharmacie et les feux Gambetta pour un coût de 40 000 €. Ces derniers viennent remplacer les arrêts de bus Mazot. Et, d'autre part, de mettre à niveau 65 têtes de bouche à clé et 22 tampons de regards pour un coût d'environ 20 000 €.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Entreprises : première étape vers la conquête du numérique

Lors du premier confinement, l'agence de développement Terres de Lorraine avait conseillé les entreprises en mettant en place un numéro unique. Elle poursuit ses soutiens avec un accompagnement à la transition vers le numérique qui débute ce lundi 9 novembre.



L'agence de développement Terres de Lorraine innove de nouveau pour soutenir les entreprises pendant ce nouveau confinement.

L'agence de développement Terres de Lorraine innove pendant la crise sanitaire afin de soutenir au mieux les entreprises. Qu'elles soient fermées administrativement ou poursuivent leur activité.

Pendant ce nouveau confinement, « nous reprenons notre travail de pompier économique en réactivant le numéro unique », souligne Charly Lalo, directeur de la structure.

L'accompagnement permet d'expliquer les mesures gouvernementales, les aides, le chômage partiel etc. Émilie Dulac, chargée de développement, répond aux questions des entreprises au 06.20.89.60.63.

Une autre initiative est mise en œuvre « sur un projet structurant ». « Nous mettons en place un plan de relance vers la transition digitale. »

Lundi 9 novembre, les entreprises apprendront à accroître leur visibilité sur internet et à y vendre leurs produits. « Certaines sont fermées administrativement mais le Click and collect est autorisé ». Il sera aussi simple sous peu de commander dans une TPE (Très petite entreprise) locale que chez un géant de l'internet.

Ce système d'e-commerce est simple : le client choisit, paie et vient retirer ses achats.

Le programme d'actions dans le cadre du plan de relance numérique était finalisé, « les équipes l'ont bousculé pour mettre en avant le plus utile pour les entreprises en ce moment afin qu'elles restent compétitives ».

Pour réagir au plus vite, « un partenariat a été noué avec Google Ateliers Numériques ». La société américaine va former gratuitement les entreprises du territoire pendant un atelier pratique de deux heures en visioconférence.

L'objectif est de leur apprendre à créer une page Google My Business pour se faire connaître et de mettre en place le système de vente par click and collect.

Cette première formation, intitulée #numHéro 1, accélère le développement numérique des sociétés. « Google va aussi laisser ce service gratuitement aux entreprises du territoire pendant la durée du confinement », annonce Charly Lalo.

D'autres outils existent comme [ToulDrive](#) ou [AchatVille](#), « ils ne sont pas en concurrence, ils permettent aux entreprises de multiplier les façons de vendre ».

Jérôme BOURGUIGNON